

Nos engagements – Energies fossiles

Cerea Partners s'engage, pour tout nouvel investissement dans une société, à ne prendre aucune exposition ni à investir (i) directement dans les énergies fossiles et (ii) indirectement (via les fonds gérés).

Par ailleurs, nous vous confirmons qu'à date, aucun des fonds de Cerea Partners n'a d'investissement dans les secteurs ou sous-secteurs de l'économie qui tirent des revenus de la prospection, de l'extraction, de la production, de la transformation, du stockage, du raffinage ou de la distribution, y compris le transport, le stockage et le commerce, de combustibles fossiles.

Cerea Partners a une liste stricte d'exclusion sectorielle formalisée au travers de son outil propriétaire de notation ESG. La Société de Gestion exclut de son périmètre d'investissement les entreprises impliquées dans les secteurs suivants :

- Jeux d'argent/jeux de hasard,
- Pornographie/prostitution,
- Tabac,
- Drogue,
- Armement,
- Énergies fossiles.

Ces engagements sont repris au titre de l'article 29 de la loi Energie Climat.